
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

10 DÉCEMBRE > 23 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



mardi 10 décembre
2024

Un premier bilan des rencontres autour de l'emploi a été établi (384 mots)

Après Pont-Saint-Vincent et Messein, les conseillers emploi de la communauté de communes feront étape à Flavigny-sur-Moselle ce mardi, de 14 h 30 à...

Page 6



mercredi 11
décembre 2024

L'hiver s'invite aux ateliers du Relais petite enfance (111 mots)

Assis autour des animatrices, 18 enfants écoutent Sophie qui chante et mime le train, la voiture de pépé et Céline qui l'accompagne avec un ukulélé...

Page 7



jeudi 19 décembre
2024

Vers un nouveau site de compostage (372 mots)

La Communauté de Communes de Moselle et Madon et la mairie ont organisé une réunion relative au site de compostage et au projet d'installation d'un...

Page 8



jeudi 19 décembre
2024

Un grand projet pour améliorer l'habitat dans les centres-villes (334 mots)

Une étude a mis en évidence des besoins comme rénover les logements anciens ou rendre les centres-villes plus accueillants. Pour répondre à ces...

Page 9



vendredi 20
décembre 2024

Les tarifs de l'eau augmentent en 2025 (309 mots)

Le conseil communautaire s'est tenu ce jeudi 12 décembre dans la salle du Temps libre, à Richardménil. Plusieurs délibérations concernaient les...

Page 10

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(12 articles)



mardi 10 décembre
2024

Conseil municipal : le tarif des affouages a été voté (259 mots)

Malgré l'absence de 3 conseillers malades ou blessés, le quorum est atteint avec la présence de 7 élus et 2 représentés, le conseil municipal s'est...

Page 12

L'EST
Républicain
mardi 10 décembre
2024

Cour d'école, forêt... : au fil du conseil municipal

(172 mots)

Lors du récent conseil municipal, les élus ont validé neuf délibérations. En voici l'essentiel. Végétalisation de la cour d'école Concernant le lot...

Page 13

L'EST
Républicain
mercredi 11
décembre 2024

Commerce multiservice : des subventions seront demandées

(465 mots)

Lors du dernier conseil municipal, Mathieu Boulanger, premier adjoint, a présenté le plan de financement de l'opération autour du commerce...

Page 14

L'EST
Républicain
mercredi 11
décembre 2024

Sainte-Barbe : la mémoire des mineurs a été honorée

(361 mots)

La commune a célébré sainte Barbe, patronne des mineurs, et Sainte-Cécile, protectrice des musiciens, ce dimanche 1^{er} décembre. Organisée par le...

Page 15

L'EST
Républicain
vendredi 13
décembre 2024

Les jeunes élus ont inauguré le Labo d'Emplettes et Cagettes

(195 mots)

L'un des grands projets du Conseil Municipal des Enfants, qui a mis du temps à se mettre en place, vient de se concrétiser. Avec l'inauguration du...

Page 16

L'EST
Républicain
samedi 14
décembre 2024

Mise en place d'un permis de louer

(184 mots)

Page 17

L'EST
Républicain
samedi 14
décembre 2024

Travaux rue de Nancy : entre soulagements et tensions

(369 mots)

Les travaux se sont déroulés en deux grandes phases. D'abord, l'enfouissement du réseau aérien, de janvier 2024 jusqu'en juillet puis, à partir...

Page 18

L'EST
Républicain
lundi 16 décembre
2024

Une Fresque du textile pour lever le voile sur les impacts de la mode

(327 mots)

Guidés par Lou Dumas, bénévole et experte des fresques collaboratives, ils ont pendant trois heures reconstitué le cycle de vie d'un vêtement, depuis...

Page 19

L'EST
Républicain
mardi 17 décembre
2024

Conseil municipal : programme « Petites villes de demain »

(261 mots)

Le dernier conseil municipal de l'année s'est tenu dans la salle d'honneur de la mairie. Parmi les informations diverses abordées, il a été annoncé...

Page 20

L'EST
Républicain
mercredi 18
décembre 2024

Les habitants consultés sur les grands projets de la commune

(425 mots)

La mairie, construite en 1973, est devenue inadaptée face au doublement de la population. Les travaux prévus, votés en décembre 2022, doivent...

Page 21



vendredi 20
décembre 2024

Gros succès pour le concert de l'école de musique communautaire (281 mots)

Depuis samedi matin, les bénévoles étaient sur le pont espace Serge-Iung pour le concert de l'école de musique de Moselle et Madon (E3M). À la sono,...

Page 22



dimanche 22
décembre 2024

Pont-Saint-Vincent. Études surveillées : trois personnes ont été désignées (233 mots)

Lors du conseil municipal, les élus ont validé 9 délibérations, dont 1 motion. ► Renouvellement de la convention RGD proposée par le CDG54. ► ...

Page 23

ACTUALITÉS DIVERSES

(1 article)



mercredi 18
décembre 2024

La cimenterie Vicat vise la neutralité carbone

(456 mots)

Avec près de 6 milliards de mètres cubes produits par an, le ciment est la deuxième matière la plus consommée au monde après l'eau. Selon l'Agence...

Page 25

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—CHALIGNY

Un premier bilan des rencontres autour de l'emploi a été établi

Les conseillers emploi de la communauté de communes poursuivent leurs rencontres avec les demandeurs d'emploi, faisant étape à Flavigny-sur-Moselle. L'espace emploi du LEMM dresse un premier bilan encourageant, tout en cherchant à toucher un public plus large pour répondre à des besoins variés et spécifiques.

Après Pont-Saint-Vincent et Messein, les conseillers emploi de la communauté de communes feront étape à Flavigny-sur-Moselle ce mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, pour continuer leur mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Sophie Le Bihan, directrice de l'espace emploi du Lien en Moselle Madon (LEMM), dresse un premier bilan des précédentes étapes : quinze visiteurs, dont neuf découvrant le service pour la première fois et quatre reprenant contact à cette occasion. « C'est positif, souligne-t-elle. À l'issue de ces rencontres, nous leur avons proposé un rendez-vous au LEMM pour approfondir leur situation et les accompagner efficacement. La plupart ont accepté. »

Accompagnement personnalisé

Les demandeurs d'emploi ont immédiatement bénéficié d'opportunités concrètes, no-

tamment via des rencontres avec des employeurs lors des Rendez-vous de l'intérim ou des mises en relation avec des organismes de formation. « Par exemple, nous avons orienté un candidat au CAP de soudeur vers l'UIMM, qui organise des portes ouvertes tous les mardis. Certains consultent les offres disponibles, remplissent des tests, mais beaucoup viennent surtout pour échanger et voir comment nous pouvons les aider. C'est exactement ce que nous souhaitons », précise Sophie Le Bihan.

Cependant, le faible nombre de participants reste un défi. « Convaincre les gens qu'on peut les aider, qu'il est essentiel de ne pas rester isolé tout en respectant leur liberté, c'est compliqué. Notre objectif est de proposer un accompagnement personnalisé, adapté à leurs besoins spécifiques. Par exemple, une personne avec un préavis de licenciement n'aura pas les mêmes attentes qu'une autre en recherche d'emploi

depuis longtemps », explique-t-elle.

Malgré un bilan encourageant, l'enjeu reste de toucher un public plus large pour leur offrir un soutien adapté et répondre aux situations variées des demandeurs d'emploi.

En mairie, de 14 h 30 à 16 h 30, ce mardi 10 décembre à **Flavigny-sur-Moselle**, le jeudi 19 décembre à **Richardménénil** et à **Pulligny**, le jeudi 23 janvier. ■



Les visiteurs sont reçus par les conseillers emploi de la communauté de communes dans les mairies concernées, et chacun bénéficie de conseils personnalisés et d'un accompagnement adapté vers l'emploi.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—VITERNE

L'hiver s'invite aux ateliers du Relais petite enfance

Assis autour des animatrices, 18 enfants écoutent Sophie qui chante et mime le train, la voiture de pépé et Céline qui l'accompagne avec un ukulélé. Une activité manuelle a ensuite été proposée : les enfants découpent, avec des gommettes et de la peinture blanche, un cerf

fait avec un filtre à café. Pour les trois animatrices du Relais petite enfance cette journée a permis de présenter aux cinq assistantes maternelles à domicile les deux assistantes maternelles de la Maison des assistantes maternelles, qui reçoit huit enfants depuis deux semaines. ■



Un moment de chants et de mimes pour les enfants.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Vers un nouveau site de compostage

La Communauté de Communes de Moselle et Madon et la mairie ont organisé une réunion relative au site de compostage et au projet d'installation d'un deuxième site à destination unique de la cantine et de la salle polyvalente.

Thomas Dethorey, de la société Covalom qui gère les déchets ménagers, fait remarquer que le site de Maron est l'un des premiers installés dans le secteur. « L'utilisation par les habitants est régulière puisqu'on est passé de trois transferts annuels à maintenant quatre », fait remarquer Anne-Marie Cordier, référente officielle du site qui sera bientôt secondée par Marie Caquet.

Le rôle du référent consiste à brasser régulièrement le bac de collecte, à surveiller l'état du site, mais aussi à diffuser l'information sur les moments de transfert. Claire Malary, en

charge de la prévention des déchets à la CCMM, informe de la prochaine mise en ligne d'un tableau Excel sur le site, afin d'inciter les habitants à une participation active.

Pesée des déchets des repas à la rentrée

Nouvelles idées : récupérer les déchets du primeur du samedi matin et installer des bacs de tri dans le cimetière.

Dans un second temps, la réunion avait pour objet de poser les grandes lignes de l'installation d'un site à destination de la cantine et de la salle polyvalente quand elle est louée.

Élodie Rolnigay, secrétaire adjointe au Bélier Meulson, précise que 90 à 100 repas sont servis quotidiennement en deux services. Le groupe API restauration gère les repas qui sont livrés. Seuls les restes des

assiettes peuvent donc être compostés. Le fait d'avoir un site de compost serait un outil pédagogique intéressant. M. Dethorey propose une semaine de pesée des déchets des repas, à la rentrée de janvier, permettant ainsi de prendre conscience, en premier lieu, de ce que chacun produit pour adapter au mieux le site. « Il faut trouver l'organisation avec le personnel de l'association en essayant au maximum d'inclure les enfants, souligne Élodie » mais la volonté de voir ce site fonctionner est bien là. ■



Chaque membre convient qu'il faut multiplier la communication auprès des populations afin que le compostage soit ancré dans la tête de tous, y compris des plus jeunes, et devienne un principe évident et automatique.





Un grand projet pour améliorer l'habitat dans les centres-villes

L'habitat était à l'ordre du jour du conseil communautaire de la CCMM. Avec le dispositif « Petite Ville de Demain », l'objectif est de redonner vie aux quartiers anciens, rénover les logements et rendre les centres-villes plus attractifs.

Une étude a mis en évidence des besoins comme rénover les logements anciens ou rendre les centres-villes plus accueillants. Pour répondre à ces enjeux, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) a été préparée avec des partenaires comme l'ANAH et le Département, avec l'objectif de rénover 102 logements en 5 Ans.

Les travaux concerneront principalement l'isolation, l'adaptation des logements aux personnes âgées ou la rénovation de logements dégradés. Le projet bénéficie d'un budget dédié avec 2,2 millions d'euros de l'ANAH, 65 000 euros du Département et 355 000 euros de la CCMM. En parallèle, un système de « primes d'attractivité » aidera les propriétaires à réhabiliter leurs biens.

Cela concerne la restructuration d'immeubles anciens, la création d'espaces utiles et la remise en état des logements vacants.

Les habitants consultés à partir du 2 janvier

Par exemple, un propriétaire qui démolira un bâtiment en mauvais état pourra recevoir une prime de 2 000 euros. Des primes sont aussi prévues pour les travaux adaptés aux personnes à mobilité réduite ou pour les logements de petite taille.

Avant d'être validé, le projet sera présenté aux habitants. Du 2 janvier au 3 février 2025, les habitants pourront consulter les documents et donner leur avis dans les mairies concernées et au siège de la CCMM. Le bilan de cette consultation sera publié en mars 2025.

La CCMM et les communes prévoient aussi des actions pour améliorer le cadre de vie en incitant l'embellissement des façades, la dynamisation des commerces locaux, le réaménagement des places publiques et des équipements (exemple : cantine du collège Ferry à Neuves-Maisons ou place Poirson).

L'ensemble de ces actions vise à offrir un environnement plus agréable, fonctionnel et dynamique pour tous les habitants. ■



Les travaux concerneront la rénovation de logements dégradés.
Photo Franck Lallemand





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MOSELLE ET MADON

Les tarifs de l'eau augmentent en 2025

Le conseil communautaire s'est tenu ce jeudi 12 décembre dans la salle du Temps libre, à Richardménil. Plusieurs délibérations concernaient les réformes des redevances de l'agence de l'eau et des évolutions tarifaires pour l'eau et l'assainissement.

Trois nouvelles redevances sur l'eau

Les redevances perçues par les agences de l'eau jouent un rôle clé dans le financement des actions de préservation des milieux aquatiques, la lutte contre la pollution et la protection des ressources en eau. Cependant, la réforme introduite par la loi de finances pour 2024 modifie significativement ces redevances à compter du 1er janvier 2025.

Actuellement, les abonnés paient trois redevances : rede-

vance pour pollution de l'eau 0,35 €/m³, redevance pour modernisation des réseaux 0,23 €/m³, redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 0,075 €/m³.³

À partir de janvier 2025, les deux premières redevances disparaîtront au profit de trois nouvelles : redevance consommation d'eau potable 0,39 €/m³, redevance performance des réseaux d'eau potable 0,066 €/m³, redevance performance des systèmes d'assainissement 0,138 €/m³.³

Le tarif global, quasi stable pour 2025 (0,669 €/m³ » contre 0,655 €/m³ en 2024), pourrait évoluer à partir de 2026 en fonction de coefficients complexes liés à la performance des réseaux.

Une hausse de 10 centimes par mètre cube

Concernant les tarifs, le conseil a décidé d'appliquer une actualisation différenciée.

Pour l'assainissement, une hausse modérée de 1,5 % liée à l'inflation sera appliquée, représentant environ 3 centimes par m³.

Pour l'eau potable, une augmentation plus significative de 10 centimes par m³ a été validée en raison des contraintes budgétaires actuelles. Cette hausse, qui n'avait pas été appliquée en 2023 et 2024, permettra des investissements pour maintenir la qualité de l'eau et sécuriser les ressources, explique le conseil.

Ce dernier a également maintenu le tarif solidaire équivalent à 8 m³ gratuits afin de protéger les foyers les plus modestes. ■



COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—VITERNE

Conseil municipal : le tarif des affouages a été voté

Malgré l'absence de 3 conseillers malades ou blessés, le quorum est atteint avec la présence de 7 élus et 3 représentés, le conseil municipal s'est déroulé récemment.

► **Bons d'achat.** La base du calcul pour les bons d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël est acceptée à l'unanimité.

► **Carte-cadeau.** Le montant de la carte-cadeau pour récompenser les jeunes ayant obtenu un diplôme ou certificat professionnel (maximum BAC + 3) est revalorisé à 35 €.

► **Indemnité gardiennage.**

Votée à l'unanimité : l'indemnité gardiennage de la salle polyvalente est versée trimestriellement, la titulaire étant blessée, un intervenant peut être amené à la suppléer et recevra de ce fait une indemnité mensuelle (1/12 de l'indemnité annuelle).

► **Tarifs Affouages.** Même tarif que l'an passé pour les affouages et les fonds de coupes soit 110 € la part pour environ 15 stères, et l'amende forfaitaire est maintenue à 90 € ; le tirage se fera le 1er février, la fin des affouages est fixée au dimanche 28 septembre 2025.

► **Forêt.** Un conseil municipal est prévu le **16 décembre** pour présenter l'aménagement forestier sur 20 ans avec l'ONF et la commission des bois.

Tarifs Affouages et fonds de coupes

Même tarif que l'an passé soit 110 € la part pour environ 15 stères, et l'amende forfaitaire est maintenue à 90 € ; Le tirage se fera le 1er février, la fin des affouages est fixée au dimanche 28 septembre. Un CM est prévu le 16 décembre pour présenter l'aménagement forestier sur 20 ans avec l'ONF et la commission des bois. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHAVIGNY

Cour d'école, forêt... : au fil du conseil municipal

Lors du récent conseil municipal, les élus ont validé neuf délibérations. En voici l'essentiel.

Végétalisation de la cour d'école

Concernant le lot VRD, le conseil municipal approuve la modification de marché à la société Eiffage route nord est pour un montant total de 306 108,54 euros hors taxes.

ONF - coupes de bois 2025

Le conseil municipal fixe la vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers sur les unités de gestion 15/16/17/18 (amélioration), 38 (coupe sanitaire).

Servitudes, cession terrain à ATC France

Le conseil municipal accepte la création d'une servitude de passage et de tréfonds à titre gratuit, grevant la parcelle cadastrée C-283, au profit de la

parcelle cadastrée C-284 acquise par ATC France.

Contrat chaudières de la commune CCER Saintois

Le conseil municipal accepte le contrat d'entretien pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (coût total annuel de 954,45 € TTC).

Avis PLUI de la Métropole

Le conseil municipal donne un avis favorable. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Commerce multiservice : des subventions seront demandées

L'an dernier, la commune achetait le fonds de commerce du Caroloup, afin d'y développer une offre multiservice, comme un restaurant, une épicerie, un dépôt de pain et de colis. Des simulations de financement ont été réalisées et, après obtention de subventions, le reste à charge pour la commune serait de 310 910 €.

Lors du dernier conseil municipal, Mathieu Boulanger, premier adjoint, a présenté le plan de financement de l'opération autour du commerce multiservice.

En 2023, la commune acquiert le bâtiment du Caroloup, en vue d'y développer un commerce multiservice qui pourrait regrouper bar, restauration, petite épicerie, dépôt de pain et de colis.

Comme tout ERP (établissement recevant du public), les normes de sécurité sont obligatoires et spécifiques pour un établissement avec restauration. Des travaux de mise en conformité sont nécessaires pour envisager l'ouverture d'un tel lieu, tant au niveau de l'ensemble de la structure que de la cuisine, pour laquelle les règles sont strictes. Il en va de même pour la rénovation du logement en partie supérieure.

Travaux dans les deux ans

Le montant global des travaux a été évalué à 583 910 € HT. Les principales sources de financement envisagées sont

l'État, au titre de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) pour un montant de 218 400 € HT et le conseil départemental, au titre de l'appui aux territoires, pour un montant de 54 600 € HT. Le financement incombant à la commune s'élèverait donc à 310 910 € HT. Ce montant sera compensé en partie par les loyers perçus.

À partir de l'obtention des subventions, le démarrage des travaux doit se faire dans un délai de deux ans pour une durée maximale de quatre ans. Mathieu Boulanger rappelle que cette ouverture « contribuera à l'amélioration du cadre de vie en valorisant les relations humaines et à l'attractivité de la commune. Pour le moment, rien n'est figé, tout est à inventer quant au fonctionnement de ce lieu ».

Le projet a été présenté au Groupe SOS - 1 000 cafés, afin de bénéficier d'un accompagnement et d'une mutualisation d'expériences similaires à celle de Maron.

Un tiers de la population française habite dans une commune de moins de 3 500 habitants. Mais les territoires ruraux se sentent abandonnés du fait de la perte des services publics, des services de première nécessité et de lieux de sociabilité. Le café du village, lieu emblématique, disparaît aussi. Le programme 1 000 cafés étend son action de redynamisation de ces communes rurales en proposant d'accompagner des cafés ruraux fragilisés ou en création par un diagnostic territorial, le développement de nouveaux services, l'apport de compétences techniques, en coconstruction avec les habitants. ■



Le bâtiment est constitué de deux niveaux de 150 m². La mairie a deux options : louer indépendamment les deux niveaux ou la totalité pour permettre l'accueil de la personne qui tiendrait ce commerce.





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—CHALIGNY

Sainte-Barbe : la mémoire des mineurs a été honorée

Les festivités de la Sainte-Barbe ont rappelé le dur labeur des mineurs mais ont permis également de vivre de chaleureux moments avec la présence de Gilbert Parmentier et Claude Mampey, seuls derniers mineurs de la mine de Maron Val de Fer, qui ont présidé la fête.

La commune a célébré sainte Barbe, patronne des mineurs, et Sainte-Cécile, protectrice des musiciens, ce dimanche 1^{er} décembre. Organisée par le comité Sainte-Barbe, cette journée a réuni familles de mineurs et habitants autour d'une tradition ancrée dans l'histoire locale.

Les festivités ont commencé à 10 h 30 place de la IV^e-République. Conduit par l'harmonie municipale de Chaligny, le cortège s'est rendu au cimetière pour récupérer la statue de sainte Barbe. Elle a été portée jusqu'à l'église par un fils et trois petits-fils de mineurs en bleus de travail. Joël Ferry, fils de mineur de Chaligny, a brillamment animé la célébration religieuse pour une assistance malheureusement réduite, au grand regret des organisateurs, avec en point d'orgue le chant des Corons.

Le chant des Corons en point d'orgue

Comme lorsque la mine était à son apogée, la cérémonie s'est achevée sur une distribution des brioches.

L'orchestre Alexandre Stein a ensuite animé le traditionnel repas dansant, qui affichait complet avec 150 convives.

Hôtes d'exception, Gilbert Parmentier et Claude Mampey, seuls derniers mineurs de la mine de Maron Val de Fer, ont présidé la fête.

Une joyeuse ambiance où restait présent, pour beaucoup, le souvenir d'un papa, d'un frère ou d'un ami parti trop tôt, usé par la silicose, « cette fichue maladie de la mine. »

Faire perdurer la mémoire

Pour Annie Masson, présidente du comité Sainte-Barbe et Jea-

nine Rossi, trésorière, toutes deux filles de mineurs, préserver cette mémoire est essentiel : « Mon père, mort de la silicose, a dit jusqu'au bout : « Si c'était à refaire, je le referais. » Nos pères avaient l'amour du métier, ils étaient fraternels. Nous, nous avons la mine au cœur, et nous ferons tout notre possible pour que vive cette mémoire. » ■



La statue de sainte Barbe, récupérée au cimetière, est portée par des descendants de mineurs qui l'amèneront à l'église.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PONT-SAINT-VINCENT

Les jeunes élus ont inauguré le Labo d'Emplettes et Cagettes

L'un des grands projets du Conseil Municipal des Enfants, qui a mis du temps à se mettre en place, vient de se concrétiser.

Avec l'inauguration du labo de Pont-Saint-Vincent, il aura fallu 3 ans à une équipe de jeunes conseillers du CME, bénévoles et élus, pour apporter une aide alimentaire aux personnes en difficulté et leur permettre d'accéder à des produits de bonne qualité, souvent bio et locaux à des prix raisonnables.

Des produits de qualité par des artisans locaux

L'association Emplettes et Cagettes (créée en 2021 pour mieux se nourrir même en période de précarité alimentaire), Terres de Lorraine, les jardins partagés de Neuves-Maisons et Danièle Keller, référente bénévole, ont accompagné et permis aux enfants de réaliser cette très belle initiative. Le principe est simple : proposer des produits de qualité, le plus souvent produits par des artisans locaux à des prix raisonnables aux personnes qui ont des difficultés à remplir leur réfrigérateur.

Tout le monde peut adhérer à l'association. Des bons de commande et d'information sont disponibles en mairie. ■



L'équipe des jeunes conseillers lors de l'inauguration du premier Labo vincipontain.





Mise en place d'un permis de louer

Mercredi, M. le maire a convoqué son conseil municipal pour les dernières délibérations de l'année 2024. Après adoption du procès-verbal de la dernière session, il a présenté l'ordre du jour. À savoir :

- Financement et versement des subventions pour la carte-jeunes (< 18 ans) : 76 jeunes sont concernés actuellement.
- Attribution d'une subvention spéciale au Comité des fêtes, pour l'organisation des festivités de fin d'année

- Ouverture de crédits en investissement, avant le vote du budget 2025

- Participation financière de l'employeur à la Mutuelle santé, ainsi qu'à l'assurance prévoyance

Mise en place d'un permis de louer sur la commune.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel communal (administration, services, techniques, Atsem)

- Motion pour la défense de l'action locale et du service public de proximité.

- Tous les points ont été validés à l'unanimité, sauf deux qui ont été validés à la majorité (permis de louer, et défense de l'action locale et du service public de proximité).

Après avoir répondu à quelques questions diverses, le maire a clos la réunion du conseil municipal. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Travaux rue de Nancy : entre soulagements et tensions

La dernière étape du chantier de la rue de Nancy n'a pas été sans problème. Afin de faciliter la pose de l'enrobé, la municipalité a dû interdire la circulation durant deux jours.

Les travaux se sont déroulés en deux grandes phases. D'abord, l'enfouissement du réseau aérien, de janvier 2024 jusqu'en juillet puis, à partir d'octobre, la mise aux normes des eaux d'assainissement et l'adduction de l'eau potable issue de la source du Père Uriot.

La dernière étape consistait à la pose de l'enrobé sur la chaussée allant du croisement de la ruelle du Vergeron jusqu'au niveau du cimetière.

Insultes et menaces

La municipalité sait les désagrèments causés par ces travaux pour les riverains. Pourtant, ils ont su patienter. Malgré tout, l'équipe de l'entreprise Eurovia, qui a réalisé le chantier, s'est vue régulièrement prise pour cible par les automobilistes impatientes. L'alternat était l'occasion

d'insultes et menaces aux ouvriers.

Dans un souci de bonnes conditions de travail, la municipalité a été contrainte de prendre un arrêté interdisant totalement la circulation dans toute la rue de Nancy, depuis le point central jusqu'au carrefour Fisson qui permet de rejoindre Chaligny, et ce pendant deux jours. « Je n'aime pas prendre de telles décisions, mais il n'est pas acceptable de ne pas garantir des conditions de travail normales pour ces ouvriers. Cela a permis d'accélérer la pose de l'enrobé sans être gêné par le trafic des voitures, précise M. Maniette, maire de la commune ». La mesure a sans doute suscité quelques mécontentements.

Qu'en est-il des trottoirs et des ruelles ?

La mairie a profité du chantier rue de Nancy pour faire les travaux de rénovation des trottoirs. Les anciens lampadaires ont laissé la place à un éclairage LED répondant aux nouvelles normes en matière d'éclairage public. Une fontaine verra le jour à l'emplacement de la source du Père Uriot. Le passage de la fibre a généré quelques retards dans la fin des travaux qui est programmée pour le début de 2025. Il en est de même pour les secteurs des ruelles du Vergeron et du bac. ■



Aucun passage de voitures n'est venu troubler l'avancement du chantier qui a pu ainsi se terminer en deux jours.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

Une Fresque du textile pour lever le voile sur les impacts de la mode

Nouvel atelier instructif organisé récemment par Chaligny en Transition, une Fresque du textile, création de Green Donut, a plongé les participants dans les impacts méconnus de l'industrie textile, l'une des plus polluantes au monde.

Guidés par Lou Dumas, bénévole et experte des fresques collaboratives, ils ont pendant trois heures reconstitué le cycle de vie d'un vêtement, depuis la culture des matières premières jusqu'à sa fin de vie, en passant par la production, le transport, les usages et même les incitations à l'achat. « Je savais que la production textile consommait beaucoup de ressources, mais je suis scotchée par les chiffres ! », a confié une participante.

La Fresque met en lumière des réalités sombres : pesticides massivement utilisés pour le coton, énergie fossile pour les fibres synthétiques, ou encore conditions de travail précaires. « Je pensais que ça s'était amélioré, or ce n'est pas le cas », s'inquiète un participant.

Mais l'atelier donne aussi des pistes d'action, entre autres la méthode BISOU, un outil pratique pour consommer de manière plus réfléchie. Chaque lettre pousse à se poser les bonnes questions avant un achat : en ai-je réellement Besoin ? Immédiatement ? Ai-je déjà un produit Similaire ? Quelle est l'Origine de cet article et comment a-t-il été produit ? Vais-je l'Utiliser souvent et longtemps ?

Un atelier marquant, qui invite à consommer moins, mais mieux, tout en repensant sa relation à la mode.

Le pouvoir des 10 %, selon la Fresque du textile

Selon une étude, il suffit que 10 % de la population agisse en tant que groupe engagé

pour que la majorité change d'avis. Que nous soyons producteurs ou consommateurs, nous pouvons utiliser nos voix et nos choix vestimentaires pour atteindre ce point de basculement. ■



La Fresque du textile s'apparente à un jeu. On réfléchit à partir de données indiquées sur des cartes, que l'on place sur un grand plateau. Même si le thème était grave, la bonne humeur est restée permanente.





Conseil municipal : programme « Petites villes de demain »

Le dernier conseil municipal de l'année s'est tenu dans la salle d'honneur de la mairie. Parmi les informations diverses abordées, il a été annoncé qu'un arrêté serait pris concernant l'obligation de ramasser les déjections canines et les animaux en divagation, avec des sanctions prévues pour les contrevenants.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », une convention OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain) a été signée.

Celle-ci se structure autour de quatre axes : résorption de

l'habitat indigne et non décent, amélioration des performances énergétiques des logements anciens, reconquête des logements vacants et dégradés, et renforcement de l'attractivité résidentielle par le développement d'une offre de logements diversifiée et abordable.

Une autre convention a été conclue avec la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) concernant l'école de musique. La municipalité mettra des locaux à disposition, tandis que la CCMM prendra en charge les dépenses d'exploitation.

Le bail communal pour le droit de chasse a été régularisé en faveur de l'association de chasse néodomienne pour la

période 2022-2029. Par ailleurs, la convention triennale avec l'État, concernant la tarification des repas scolaires, a été prolongée.

Cette dernière maintient un tarif de 1 € pour les familles les plus modestes, bien que le coût réel d'un repas atteigne environ 8 €. L'État contribue à hauteur de 3 € par repas.

Enfin, 12 dimanches ou jours fériés ont été définis pour 2025, durant lesquels les commerces de détail non alimentaires seront autorisés à ouvrir. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MESSEIN

Les habitants consultés sur les grands projets de la commune

Une soixantaine de Messinois ont participé vendredi soir à une réunion publique organisée par le maire Daniel Lagrange, salle Gargam, pour faire le point sur les grands projets de la commune. Questions, réserves et suggestions ont fusé tout au long de cette « assemblée générale des habitants. »

La mairie, construite en 1973, est devenue inadaptee face au doublement de la population. Les travaux prévus, votés en décembre 2022, doivent notamment réduire la consommation énergétique, améliorer l'accessibilité et le confort des usagers, et regrouper les services administratifs et postaux.

À la fin des travaux, prévue au printemps 2026, Messein disposera d'une mairie qui visera la basse consommation, grâce à une isolation par l'extérieur, des matériaux spécifiques et des panneaux solaires en toiture.

Le parking d'une vingtaine de places avec bornes électriques, aura une entrée et une sortie séparées. À droite, on accédera par un SAS à l'agence postale et aux services municipaux. Une nouvelle salle du conseil, plus fonctionnelle, occupera la gauche du bâtiment.

Au 1er étage, sur 200m, seront aménagés trois appartements avec terrasses et parkings privés, dont la location devrait rembourser les emprunts. Coût

total du chantier : 1,1 million d'euros HT, dont 600 000 € de subventions. La commune autofinancera 100 000 € et empruntera 400 000 €.

Développement de la base de loisirs

Pendant les travaux, la mairie s'installera dans les locaux du club ados, qui bénéficieront d'une rénovation, tandis que le club ados migrera dans l'ancienne bibliothèque.

Autre sujet majeur : le développement de la base de loisirs. La Communauté de Communes (CCMM) prévoit une maison du vélo près du restaurant, tandis que la commune financera une aire de jeux et un City stade, attendus pour le printemps 2026. D'autres réalisations sont à l'étude (lire ci-dessous).

Le maire a conclu sur un rêve : aménager une baignade gratuite dans le lac. « Je suis presque prêt à refaire un mandat pour réaliser ça ! »

De nombreux projets encore en cours d'étude pour la

zone de loisirs du lac de Messein

Dans le cadre de sa compétence Économie, la CCMM réfléchit avec la mairie à la création d'une ferme urbaine de maraîchage bio. D'autres projets seraient échelonnés en fonction des financements possibles : une petite aire de camping-cars, des parkings, des pontons, une passerelle piétonne permettant d'éviter le pont, un cheminement le long de la Moselle, l'installation de toilettes... Les usagers seront consultés pour ajuster ces aménagements. ■



Vidéoprojection à l'appui, le maire Daniel Lagrange a présenté les grands projets de la municipalité à une assemblée d'habitants extrêmement intéressée et participative.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PONT-SAINT-VINCENT

Gros succès pour le concert de l'école de musique communautaire

Grands élèves et professeurs de l'école de musique de Moselle et Madon (E3M) se sont produits devant 300 personnes, ce samedi.

Depuis samedi matin, les bénévoles étaient sur le pont espace Serge-Iung pour le concert de l'école de musique de Moselle et Madon (E3M).

À la sono, des élèves de l'école d'ingénieurs du son de Nancy. Débordantes d'enthousiasme, 300 personnes se sont pressées sur les sièges, les tables, au sol. Une ferveur bien méritée au regard de la qualité du spectacle.

Petits ateliers

Avec entrain, les groupes d'élèves de niveau avancé ont déroulé leur répertoire entre brass band, K-Fir, postmodern et percus claviers. Des airs souvent très connus, que le public a accompagnés en battant

des mains, avant la magistrale conclusion du groupe des professeurs.

« On donne quinze concerts sur le territoire, » explique le président d'E3M Jean Goepfer. « Celui-ci, c'est le concert des grands élèves et des profs. Le principe d'E3M est d'inviter les élèves à participer à des cours collectifs. Ils forment de petits ateliers dont sont issus les groupes qui jouent dans les concerts. » Une méthode qui fonctionne puisqu'en un trimestre, les 35 morceaux des concerts de Noël ont été appris, dont les 17 joués à Pont-Saint-Vincent.

La dernière note dissoute, la salle fait un triomphe aux musiciens, dont de nombreux

jeunes enfants, mais aussi des élèves qui fréquentent l'E3M depuis vingt ans. Une association communautaire devenue indispensable pour diffuser la joie sur le territoire de Moselle et Madon. ■



Sous la houlette de son directeur Didier Boucher, l'école de musique communautaire E3M a présenté son concert de Noël ovationné par une salle archi-comble.



Pont-Saint-Vincent. Études surveillées : trois personnes ont été désignées

Lors du conseil municipal, les élus ont validé 9 délibérations, dont 1 motion.

► Renouvellement de la convention RGPD proposée par le CDG54.

► Études surveillées, désignation des enseignantes : trois personnes ont été désignées pour l'année scolaire 2024-2025, à raison de 21,86 € de l'heure.

► Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité : le conseil réaffirme son attachement au service public de proximité qui se trouve aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitants et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

► Subvention de 2 535 euros au CCAS pour 2024.

► Indemnité du maire, des adjoints et des conseillers délégués : respectivement 38 %, 12 % et 6 % de l'indice 1027.

► Subvention exceptionnelle de 400 € à l'association PSV Animation.

- Maintien ou non des fonctions d'adjoint au maire de Jean-Louis Sebrier après retrait de l'ensemble de ses délégations : le conseil décide à la majorité de le maintenir dans ses fonctions d'adjoint sans délégations ni indemnités.

- Création d'un poste d'adjoint au maire supplémentaire : cette création est acceptée, portant le nombre à quatre adjoints.

- Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à vacance de poste : Maryline Brusseaux, conseillère déléguée à la Jeunesse, est désignée 4^e adjointe au maire.

- Nomination d'un conseiller municipal délégué : il s'agit de Daniel Lescroart, précédemment conseiller municipal.

0 commentaire [Commenter cet article](#)



ACTUALITÉS DIVERSES



La cimenterie Vicat vise la neutralité carbone

L'usine de Xeulley a réussi à se passer des énergies fossiles pour alimenter son four, en misant sur des combustibles de substitution. Vicat a également investi 50 millions d'euros dans le projet Argilor pour fabriquer du ciment bas carbone.

Avec près de 6 milliards de mètres cubes produits par an, le ciment est la deuxième matière la plus consommée au monde après l'eau. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la filière du ciment-béton représente ainsi 7 % de la production des émissions mondiales de carbone, soit plus d'un milliard de tonnes par an.

L'industrie cimentière dégage du CO₂ en consommant de l'énergie pour amener des fours à 1 450 °C et en déclenchant une réaction pour décarboner le calcaire et obtenir du clinker, nécessaire à la fabrication du ciment.

Horizon 2050

Soucieux d'adapter ses procédés aux enjeux environnementaux et climatiques, Vicat a investi 50 millions d'euros dans le projet Argilor, développé sur le site de Xeulley, près de Vézelize, dans le but de faire sortir de terre une unité de production d'argiles activées se substituant au clinker. Ces argiles activées vont permettre à la cimenterie de réduire ses émissions de CO₂ de près de 50 000 tonnes chaque année.

Le projet, lancé en 2021, a reçu le soutien financier du plan France Relance (13,7 M€).

Il s'inscrit dans l'objectif du groupe Vicat d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Combustibles solides de récupération

En parallèle au projet Argilor, la cimenterie de Xeulley a réussi à se passer entièrement des énergies fossiles pour alimenter son four. Au départ, les cimenteries brûlaient 100 % de fuel lourd puis, avec le premier choc pétrolier, elles ont basculé au charbon.

Aujourd'hui, sur le site meurthe-et-mosellan, les combustibles fossiles sont remplacés par des déchets de l'industrie comme des solvants et huiles usagés, des farines animales, des poussières de bois et autres combustibles solides de récupération, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas valorisable. L'avantage, c'est qu'il n'y a pas de déchets du déchet. Les cendres obtenues se réintègrent dans la composition du

clinker. En 2022, la cimenterie de Xeulley a ainsi valorisé un total de 72 000 tonnes de déchets.

Le choix du train

Non content de réduire ses émissions directes de CO₂, Vicat s'est aussi engagé à limiter ses impacts liés au transport, en expédiant annuellement près de 140 000 tonnes de ciment produites sur son site de Xeulley par le train.

Cet engagement a valu à la cimenterie de recevoir un soutien financier d'un million d'euros de la part du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, destiné à la maintenance des voies reliant l'usine au réseau ferré. ■



Vicat a investi 50 millions d'euros pour le projet Argilor, à Xeulley.
Photo Cédric Jacquot

par Jean-Christophe Vincent

